

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2022

Le 4 avril 2022 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 17 mars 2022

**Sont présents :** Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1<sup>er</sup> adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Pouvoir : Mme Brigitte Coutancier a donné pouvoir à M. Jean Coutancier

NB : Le pouvoir ne donne pas droit de vote pour les délibérations sur les comptes administratifs et sur le budget.

Assistent à la séance : Mmes Nathalie Sylvestre et Andréa Molina, secrétaires de mairie.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 17h36.

M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 3 février 2022
- Validation des comptes administratifs 2021
- Validation des comptes de gestion 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des taxes directes locales 2022
- Vote du budget 2022
- Subventions aux associations
- Délibération d'adhésion au service juridique mutualisé au sein de la Co-Com QRGA
- Prime d'aide au pouvoir d'achat
- Délibération programme de voirie 2022
- Questions diverses.

A l'ouverture de la séance Mme le Maire demande au Conseil l'autorisation de compléter l'ordre du jour :

- Délibération sur les subventions à obtenir sur l'enfouissement des réseaux électriques à La Salesse .
- Délibération sur la modification des statuts du SDE.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### Approbation du compte rendu du conseil du 3 février 2022

Le compte rendu du Conseil du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité .

### Validation des comptes administratifs 2021

Mme Nathalie Sylvestre expose les différents documents des comptes administratifs 2022.

Les comptes font apparaître :

- En fonctionnement, un excédent de l'année de 80 264,69€ et un report des années précédentes de 204 889,23€, soit un total de 285 153,92€
- En investissement, un déficit de l'année de 24 940,64€ et un déficit des opérations restant à réaliser de 6 443,20€, soit un besoin de financement de 31 383,84€.

Mme Sylvestre répond aux questions des conseillers

Mme le Maire sort de la salle de réunion.

M. André Viven présente au vote les comptes administratifs 2022.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des votants.

### **Validation des comptes de gestion 2021**

Mme le Maire présente au Conseil les comptes de gestion 2021 établis par la trésorerie. Elle souligne leur concordance avec les comptes administratifs validés précédemment.

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2021.

### **Affectation des résultats 2021**

Sur la base des comptes administratifs de l'année 2021, le Conseil décide l'affectation des résultats suivante :

- Résultat d'exploitation- excédent	285 153,92€
- Affectation complémentaire en réserve	31 383,84€
- Résultat reporté en fonctionnement	253 770,08€
- Résultat d'investissement reporté- déficit	-24 940,64€
- Virement à la section d'investissement	120 000,00€

Cette affectation est adoptée à l'unanimité.

### **Vote des taxes directes locales 2022**

Mme le Maire présente au Conseil les états N°1259 de détermination des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022. Le maintien des taux d'imposition à leur niveau antérieur est compatible avec le projet de budget qui fait l'objet de point de l'ordre du jour suivant .

Mme le Maire indique que le taux de ces taxes est parmi les plus bas de la Communauté de communes et qui ceci a une incidence négative sur le montant de la dotation globale de fonctionnement reçue par la commune.

Après discussion, le taux de la taxe foncière sur le bâti est fixé à 37,39% et celui de la taxe foncière sur le non-bâti à 56,83% sans changement par rapport à 2021.

Le vote est acquis avec 8 voix pour et 2 abstentions.

### **Vote du budget 2022**

Mme le Maire présente le projet de budget pour 2022.

Compte tenu des reports antérieurs, le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et dépense à hauteur de 432 170,08€. Ce document enregistre, en particulier , le virement à la section d'investissement décidé ci-dessus pour 120 000€. Par ailleurs, la section d'investissement d'un total de 625 506,33€ propose les opérations principales suivantes :

- En dépenses :
  - La rénovation des bâtiments de l'ancienne mairie, y compris les études afférentes ,pour un montant TTC de 414 000€
  - Les restes à réaliser de 2021 30 610€
  - Le programme voirie 2022 69 000€

- En recettes :

\*- Les subventions sur la rénovation des bâtiments de l'ancienne mairie obtenues ou à obtenir des différentes structures publiques et la récupération de la TVA afférente aux travaux  
248 000€

\*- Un emprunt bancaire 130 000€

\*- Le virement de la section de fonctionnement 120 000€

Mme le Maire souligne que la rénovation des bâtiments de l'ancienne mairie s'inscrit dans une volonté de maintenir et d'améliorer le patrimoine de la commune et de renforcer le confort de ses locataires. La réalisation de ce projet dépend de l'obtention des subventions demandées et de la résolution de certains problèmes pratiques ; par ailleurs les subventions obtenues peuvent être employées dans les 4 années de leur notification. En conséquence, si ce projet fait et fera l'objet des diligences de la mairie au cours de l'année 2022, sa réalisation sera , très probablement, toujours en cours au 31 décembre .

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Subventions aux associations**

Sur la base des demandes formulées par les associations, le Conseil alloue aux différentes associations les montants suivants :

- A petits pas	600€
- CAUE	50€
- Association des maires	92€
- Les amis des chats	100€
- FNCA	100€
- ADMR	500€
- APE Parisot	100€
- Ecole de Parisot	100€
- CPIE – Al pais de Boneta	200€
- Association des seniors de Castanet	150€
- Ecole de musique ‘ le rock d’Anglars	100€

Ces subventions sont votées à l’unanimité des votants, les intéressés s’abstenant.

### **Délibération d’adhésion au service juridique mutualisé**

L’adhésion à ce service est calculée sur la base d’1 € par habitant.

Le Conseil , à l’unanimité, déclare adhérer au service juridique mutualisé au sein de la QRGGA.

### **Prime d’aide au pouvoir d’achat**

L’examen de ce point de l’ordre du jour est différé

### **Délibération programme de voirie 2022**

Mme le Maire présente au Conseil les résultats de la consultation des entreprises pour le marché des travaux de voirie de 2022. Deux entreprises ont répondu et ce pour des montants supérieurs à l’évaluation préalable faite par les services techniques.

A l’unanimité, le marché est attribué à l’entreprise ETPLG pour un montant de 57 317,50€ ( HT.).

### **Subventions sur les travaux d’enfouissement des réseaux à La Salesse.**

Le Conseil donne son accord pour que Mme le Maire demande les subventions pouvant être attribuées sur les travaux du SDE d’enfouissement des réseaux au hameau de La Salesse.

### **Modification des statuts de SDE**

Le SDE ayant augmenté ses compétences et complété ses statuts, les communes adhérentes sont invitées à valider la nouvelle version de ces statuts.

A l’unanimité, le Conseil valide la nouvelle version des statuts du SDE.

### **Questions diverses**

Mme le Maire attire l’attention du Conseil sur l’explosion des coûts de retraitement des ordures ménagères supportés par la communauté de communes qui sont passés en dix ans de 380 000€ à 790 000€, en particulier en raison de tris défectueux effectués par les habitants. Cette hausse impacte directement les impôts des particuliers par la hausse de la TOM perçue par la QRGGA. Une vigilance toute particulière est nécessaire de la part des habitants lors du tri de leurs ordures et de leur dépôt dans les containers .

Mme le Maire invite les conseillers à réfléchir à la mise en œuvre de la ligne budgétaire concernant l’aide à l’achat de récupérateurs d’eau de pluie. Cette réflexion porte sur le type de matériel, le coût unitaire, la méthode d’aide et les bénéficiaires de cette aide.

Ce point sera porté à l’ordre du jour de la prochaine réunion.

En vue des élections du 10 et du 24 avril, un planning des présences au bureau de vote et au dépouillement est mis au point.

La séance est levée à 21h07